

MATERNITE DU CENTRE HOSPITALIER DE TARBES

PRESENTATION



La maternité du Centre Hospitalier de Bigorre, dispose d'une unité d'obstétrique et de grossesses pathologiques. Un obstétricien est de garde à domicile, présence sur place, 24 h /24 d'un anesthésiste et d'un pédiatre assurant une prise en charge optimale des mères et des nouveau-nés.

Le Pôle Mère-Enfant est composé des services de pédiatrie, néonatalogie, bloc obstétrical, maternité.

C'est une maternité de niveau 2B, qui effectue environ 1 000 accouchements par an.

L'équipe de pédiatres et le service de néonatalogie prennent en charge les prématurés à partir de 32 semaines d'aménorrhées.

ACCES

L'entrée principale du bloc accouchement se situe au rez-de-chaussée.

La maternité se situe au 2ème étage.

De 6h00 à 22h00, l'accès au bloc accouchement se fait, depuis le hall d'entrée, en suivant les panneaux « Bloc Accouchement » de couleur bleu.

De 22h00 à 6h00, les portes du hall sont fermées pour des raisons de sécurité. Vous devez, alors, passer par les Urgences où un membre du personnel de ce service vous accompagnera jusqu'au bloc accouchement.



L'EQUIPE

L'équipe de la maternité de l'Hôpital de Tarbes se compose de :

Les gynécologues obstétriciens :

- Dr SROUR Haïdar
- Dr ELCHAM Joseph
- Dr LAROCHE-POUDGE Marine
- Dr MENCATTINI Giulia
- Dr VITRAC Anne-Sophie

L'équipe médicale et paramédicale, disponible 24h sur 24, est composée de:

- De médecins gynécologues obstétriciens;
- De sages-femmes assurant :
 - Au bloc accouchement la surveillance du travail et l'accouchement;
 - Au service maternité les suites de couches et la surveillance des grossesses pathologiques.
- Un anesthésiste-réanimateur réalisant la péridurale ;
- Un pédiatre s'occupant de la prise en charge médicale et du suivi du nouveau-né pendant son séjour en Maternité.
- D'auxiliaires de puériculture s'occupant des soins du nouveau-né au bloc accouchement et en suite de couches.

FONCTIONNEMENT

ACCUEIL

Avant de partir de chez vous :

- Prenez une douche
- Eviter de prendre vos objets de valeur (carte de crédit, argent liquide, chèquiers, bijoux...) l'établissement n'est pas responsable des pertes et vols éventuels.
- Prendre les documents nécessaires à toutes consultations ou hospitalisations (voir chapitre « informations pratiques »).
- Prendre votre valise que vous laisserez dans votre voiture (à amener uniquement dans votre chambre). Par contre, prendre le petit sac contenant vos pantoufles, une culotte de rechange, le brumisateur d'eau et les vêtements de votre bébé pour la naissance (1 chemisette ou « body », 1 brassière en laine, 1 babygros, des chaussons ou chaussettes et un bonnet).

N'OUBLIEZ PAS !

- Votre pièce d'identité,
- Votre attestation de carte Vitale ainsi que la carte Vitale,
- Votre carte de mutuelle complémentaire,
- La carte européenne d'assuré social pour les ressortissants européens, ...

LES SOINS

Les sages-femmes présentes 24h/24, assurent la prise en charge de votre grossesse.

Les sages-femmes peuvent vous apporter des informations complémentaires sur les indications de votre hospitalisation.

Les mardis à 12h, votre dossier est présenté lors d'une réunion pluridisciplinaire regroupant l'équipe des obstétriciens, pédiatres, sages-femmes et autres spécialistes si nécessaire.

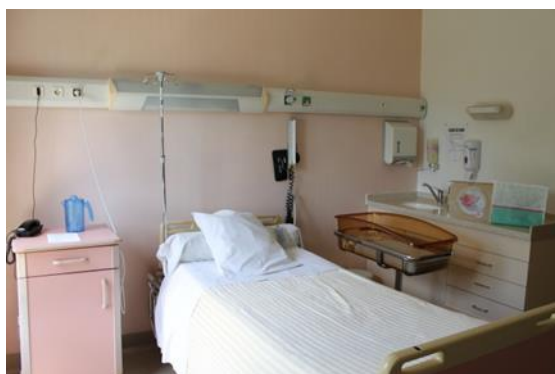
LES VISITES

Les visites de préférence l'après-midi afin de respecter le moment des soins du matin.

Cependant, demandez-leur :

- D'être discrets et silencieux
- De quitter l'Hôpital à 22h00 au plus tard

Votre conjoint peut rester 24h/24 à vos côtés.



VOTRE SEJOUR

LORS DE L'ACCOUCHEMENT

Le futur père ou la personne de votre choix peut rester auprès de vous et assister à la naissance de votre enfant, sous réserve de ne pas perturber le bon fonctionnement de la salle de naissance. Au moment de certains actes (exemple : la pose de l'anesthésie péridurale), le médecin peut demander au futur père ou accompagnant de sortir de la salle de naissance.

De plus, toujours pour des raisons d'hygiène, le port d'une surblouse et de couvre chaussures est obligatoire. Eviter les « va et vient » entre l'extérieur et le bloc accouchement.

APRES LA NAISSANCE

Vous resterez 2 heures dans la salle de naissance avant d'être conduite, vous et votre bébé, dans votre chambre.

Si votre bébé doit être transféré, pour des raisons médicales, au service de Néonatalogie du CHB, le pédiatre ou la sage-femme vous donneront toutes les explications nécessaires.

LA DECLARATION DE NAISSANCE

La déclaration de naissance doit se faire obligatoirement dans les 5 jours qui suivent.

Ce document vous sera remis par la sage-femme pour vous permettre de faire la déclaration à la mairie de Tarbes.

VOTRE SEJOUR

- Visite du gynécologue obstétricien de garde chaque jour (horaires variables, en fonction de sa disponibilité).
- Visite du pédiatre le lendemain de la naissance et le jour ou la veille de votre sortie.
- En dehors des visites systématiques, la sage-femme peut les contacter pour obtenir un avis ou une nouvelle visite.
- La sage-femme effectuera le suivi quotidien et vous donnera les conseils nécessaires aux suites de votre accouchement.
- L'auxiliaire de puériculture vous guidera dans l'acquisition des gestes de toilette. Des conseils alimentaires, d'hygiène, de sécurité vous seront transmis pendant tout votre séjour.



LES CHAMBRES

Selon les possibilités du service, une chambre individuelle pourra vous être accordée dans la limite des disponibilités et des impératifs d'ordre médicaux.

Il y a :

- 19 chambres simples équipées d'un cabinet de toilette avec douche et wc
- 2 chambres doubles équipées d'un cabinet de toilette avec lavabo et wc (pas de douche)



REPAS

Le jour de votre hospitalisation, un repas standard vous sera servi. Vous pourrez ensuite choisir vos repas.

TELEVISION

Pour bénéficier de la télévision dans votre chambre, faites-en la demande pendant les heures d'ouverture à la Boutique située dans le Hall d'Accueil de l'hôpital (rez-de-chaussée).

Pour renouveler votre durée de location, nous vous conseillons d'attendre que votre crédit soit complètement consommé et que le téléviseur s'arrête de fonctionner.

TELEPHONE

Vous pouvez disposer d'un téléphone individuel pour toutes vos communications. Le Bureau des Admissions vous attribue gratuitement un numéro personnel, que vous communiquez ensuite à vos proches.

En aucun cas, l'hôpital ne communiquera à quiconque ce numéro.

Si vous souhaitez téléphoner à l'extérieur, vous pouvez acheter des unités à la boutique du hall d'accueil (Relais H).

ACCOMPAGNANT

Un membre de votre famille ou un ami peut passer la nuit auprès de vous.

Le lit d'accompagnant : vous pouvez demander à une personne de rester dormir (une seule personne par nuit, personne majeure). Le prêt du lit de camp se fait auprès de l'équipe de nuit (à partir de 21h) (à noter : le nombre de lit de camp étant limité, la priorité est donnée aux personnes habitant loin, ou pour la nuit qui précède ou qui suit la naissance).

Pour l'accompagnant, le repas est uniquement le soir et pour une seule personne. Il doit être commandé auprès du personnel avant midi. Son règlement se fait au rez-de-chaussée, au niveau de l'hôtesse d'accueil (fiche de règlement à donner au personnel du service)

ET EN PLUS...

Le tabac

Le Centre Hospitalier de Bigorre est un lieu d'accueil du public. Il est donc interdit de fumer à l'intérieur des locaux.

Si vous le souhaitez, pour vous aider à arrêter de fumer, une consultation de sevrage tabagique existe au sein de l'établissement. Une sage-femme tabacologue vous propose une prise en charge sur rendez-vous au

05 62 54 54 22